

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2010

LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 41

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 24 de M. Huyghe

à l'ARTICLE 2

Supprimer la première phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.